

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no 3) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 19 décembre 2017** à 19 h, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame Natalia Pereira

Messieurs Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale

Catherine Fortier-Pesant, greffière et Stéphanie Martin, trésorière

Absent : le conseiller Normand Pigeon

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2017-12-377 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-12-378 RÈGLEMENT NO 531 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 – ADOPTION

Considérant que l'avis de motion du règlement no 531 a été dûment donné et le projet de règlement présenté lors de la séance du 14 novembre 2017.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le Règlement no **531**, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2018 ».

ADOPTÉE

2017-12-379 RÈGLEMENT NO 533 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES EN TRANSPORT EN COMMUN – ADOPTION

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant qu'il y a lieu de créer une réserve financière pour le financement des dépenses en transport en commun;

Considérant que l'avis de motion du Règlement no 533 a été dûment donné et le projet de règlement présenté lors de la séance du 12 décembre 2017.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no **533**, intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour le financement des dépenses en transport en commun ».

ADOPTÉE

2017-12-380 RÈGLEMENT NO 445-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445

Considérant que l'avis de motion du Règlement no 445-20 a été dûment donné et le projet de règlement présenté lors de la séance du 12 décembre 2017.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le Règlement no **445-20**, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445 », modifiant certaines modalités concernant la location des salles, les frais d'inscription au camp de jour et les amendes de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2017-12-381 **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2017-08-236, la Ville a octroyé un contrat au montant de 22 000 \$ plus taxes applicables à Groupe ABS Inc. pour la surveillance de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation et de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial et de réfection de chaussée sous le Programme TECQ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires suivant certains ajouts en cours d'exécution du mandat.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer le paiement d'un montant additionnel de **5 460,82 \$** plus taxes applicables à **Groupe ABS Inc.**, pour des services de surveillance de la qualité des matériaux pour les travaux effectués sous le Programme TECQ.

Que cette dépense soit puisée à même les fonds versés par le Programme TECQ et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2017-12-382 **AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUELEMENT ASSURANCES 2018**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que le portefeuille des assurances générales et responsabilité de la Ville, pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, soit renouvelé auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de **111 158 \$**, plus taxes applicables, répartie de la façon suivante :

Domage aux biens	32 565 \$
Bris des équipements	1 600 \$
Délits	2 195 \$
Responsabilité civile générale	37 659 \$
Responsabilité civile excédentaire	7 895 \$
Responsabilité municipale	18 387 \$
Automobile des propriétaires	4 909 \$
Assurance fiduciaires	2 953 \$
Responsabilité pollution	3 000 \$

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2017-12-383 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 19h56.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
